

« Enfin ne sait-on pas combien il est difficile d'obtenir le concours, dans une même délibération, du prêtre catholique et du ministre protestant ? et ces tentatives de miscuité, conçues dans des idées de tolérance réciproque, ne deviennent-elles pas des chimères, quand il faut des théories descendre à l'application ?

« Par leur nature, par la mobilité et la diversité de leur origine, les nouveaux Conseils d'administration n'offriront jamais qu'un incohérent assemblage ; les membres qui les composeront seront animés sans doute d'intentions droites et pures ; ils auront été choisis parmi des hommes habiles et éclairés ; ils n'en resteront pas moins frappés d'impuissance, parce qu'il leur manquera la condition sans laquelle les assemblées restent paralysées, l'unité et l'esprit de corps.

« Est-il besoin maintenant de s'arrêter aux déplorables conséquences que la loi projetée doit amener avec elle, et ce tableau ne peut-il pas être tracé par un trait unique : c'en est fait du progrès des Hospices de Lyon, et leur ruine est imminente !!

« Malgré les efforts des Administrateurs nouveaux, qui n'auront plus les mêmes éléments d'action que leurs prédécesseurs, la charité ne tardera pas à être hannie de ces asiles, et peu à peu tous les emplois seront livrés à des mains mercenaires. C'est un résultat auquel on ne pourra se soustraire. Quand une corporation fortement constituée ne sera plus là pour soutenir et diriger les congrégations hospitalières dont elle gouverne l'assistance, il ne sera plus possible de maintenir l'empire des idées religieuses, sans lesquelles ces congrégations ne sauraient subsister ; les infirmiers ou infirmières viendront prendre leur place ; on ne pense pas qu'un gage, quelle qu'en soit la quotité, puisse soutenir le zèle aussi puissamment que l'espérance d'une récompense éternelle. Dans tous les cas, les malades auront perdu leur plus douce consolation.

« Les populations retireront leur intérêt à une institution dont le caractère aura subi des altérations aussi profondes. Les Administrateurs des hospices recueillent le prix du bien fait par leurs devanciers ; ils sont investis d'une confiance sanctionnée par les siècles, et la pensée de laisser à leur garde les valeurs données ou léguées favorise les libéralités : quand ils auront disparu, la sécurité sera amoindrie, les dons diminueront, et les richesses des pauvres auront cessé de s'accroître. »

LÉON BOITEL.